

ADOPTÉ UN JURISTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICES

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

INFORMATION CONFIDENTIELLE	Désigne toutes informations incluant de façon non limitative plaquette de présentation, contrat, schéma et plus généralement toute information communiquée oralement ou par écrit par l'intermédiaire de tous supports, permettant de transmettre l'information (mail, courrier, fax, téléphone, etc...)
LE PRESTATAIRE	Désigne la société ADOPTE UN JURISTE SASU, SIREN 904 912 516 RCS SAINT-NAZAIRE, et plus généralement toute société ayant un lien juridique
ADOPTE UN JURISTE	Désigne les marques déposées à l'INPI sous la référence : <ul style="list-style-type: none">• 4788881 et plus généralement la société SASU ADOPTE UN JURISTE
LE CLIENT UTILISATEUR et/ou L'ENTREPRISE UTILISATRICE	Désigne toute personne physique ou morale entrant en relation commerciale avec ADOPTE UN JURISTE SASU pour l'un des services proposés
LE SOUS-TRAITANT et/ou LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES	Désigne toute personne physique ou morale mandatée par ADOPTE UN JURISTE SASU pour la réalisation de la prestation
COMMANDE	Désigne l'action pour le CLIENT UTILISATEUR d'accepter les présentes CGVS en cochant la case « j'ai lu les conditions générales de vente et les accepte », de sélectionner une PRESTATION sur la page de commande et de valider le processus de commande jusqu'au paiement
PRESTATION	Désigne toutes prestations juridiques proposées sur le SITE INTERNET et réalisées à titre onéreux
SITE INTERNET	Désigne le site internet www.adopteurjuriste.fr sur lequel plusieurs prestations sont proposés au CLIENT UTILISATEUR
LES TIERS	Désigne toutes personnes morales ou physiques non nommées au présent accord
LES PARTIES	Désigne l'ensemble des signataires des présentes conditions générales de ventes et de services

Table des matières

.....	3
ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION.....	4
ARTICLE 2. CONTENU ET ETENDU DES SERVICES.....	4
ARTICLE 3. MODALITES D'ACCES AUX SERVICES.....	5
ARTICLE 4. COMMANDE ET CONFIRMATION DE COMMANDE.....	6
ARTICLE 5. OBLIGATIONS DES PARTIES.....	6
ARTICLE 6. PRIX.....	7
ARTICLE 7. MODALITES DE PAIEMENT – PREUVE DE LA TRANSACTION.....	7
ARTICLE 8. DUREE, RESILIATION, SUSPENSION DES PRESTATIONS.....	8
ARTICLE 9. DROIT DE RETRACTATION.....	9
ARTICLE 10. CONFIDENTIALITE.....	9
ARTICLE 11. DONNEES PERSONNELLES.....	9
ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	10
ARTICLE 13. PROCURATION.....	10
ARTICLE 14. FORCE MAJEURE.....	10
ARTICLE 15. DISPONIBILITE ET EXECUTION DES SERVICES.....	11
ARTICLE 16. MODALITES DE REALISATION DE LA PRESTATION.....	11
ARTICLE 17. RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE ET GARANTIE.....	11
ARTICLE 18. MODIFICATION, NULLITE PARTIELLE, NOTIFICATION.....	12
ARTICLE 19. LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE COMPETENCE.....	12
ARTICLE 20. LITIGE-MEDIATION.....	12
ARTICLE 21. SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	13
Une signature manuscrite ne pourra être demandée dans le seul et unique cas de refus par l'administration compétente.....	13



ARTICLE 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et de services sont destinées à régir les relations commerciales entre LE PRESTATAIRE ("ADOPTÉ UN JURISTE") et ses clients ("CLIENT UTILISATEUR/ENTREPRISE UTILISATRICE") suite à toutes commandes passées sur le SITE INTERNET www.adopteunjuriste.fr pour une ou plusieurs prestations proposées.

Toute personne navigant sur ce site s'engage à respecter les conditions générales de vente et de services.

www.adopteunjuriste.fr est un SITE INTERNET dépendant d'une entreprise de travail à temps partagé ("ETTP") laquelle met à disposition du CLIENT UTILISATEUR du personnel qualifié sous les conditions spécifiques prévues aux articles L.1252-1 à L.1252-13 du Code du Travail, dans le cadre de la réalisation des prestations demandées. L'acceptation des présentes CGVS entraîne, de fait, l'acceptation de la convention de travail à temps partagé.

Chaque commande d'une PRESTATION passée par le CLIENT UTILISATEUR entraîne nécessairement l'adhésion entière et sans réserve du CLIENT UTILISATEUR aux présentes CGVS à l'exclusion de toute autre disposition.

ADOPTÉ UN JURISTE se réserve le droit de modifier les Présentes à tout moment avec effet immédiat non rétroactif aux contrats ultérieurs. Le CLIENT UTILISATEUR sera informé de ces modifications par une notification écrite. Les amendements seront réputés approuvés par le CLIENT UTILISATEUR, sauf si ADOPTÉ UN JURISTE reçoit une objection écrite justifiée à cet égard dans les QUATRE (4) semaines à compter de la date de notification.

Le PRESTATAIRE se réserve notamment le droit de proposer de nouvelles prestations payantes sur le SITE INTERNET.

ARTICLE 2. CONTENU ET ETENDU DES SERVICES

2.1 Contenu

Les présentes CGVS concernent seulement des prestations réalisées sur le territoire français pour tout CLIENT UTILISATEUR français et européen.

ADOPTÉ UN JURISTE propose plusieurs prestations sous forme de packs qui sont répertoriés comme suit : "La routine ça a du bon", "Une rupture douloureuse", "Une infidélité parfois nécessaire" et "En tout bien tout honneur". Ces packs, divisés en plusieurs formules, correspondent à des situations définies dans lesquelles tout CLIENT UTILISATEUR peut se reconnaître. Ces packs répondent au droit des affaires, particulièrement le droit des sociétés, commercial et du travail.

Toute réexploitation dans un cadre professionnel ou commercial ou toute commercialisation de ce contenu auprès de tiers est interdite, sauf accord écrit du PRESTATAIRE.

L'utilisation du SITE ne confère aucun droit sur ses contenus. Tous droits utilisés ou représentés sur celui-ci restent la propriété exclusive du PRESTATAIRE et ne sauraient être reproduits, ni usés, revendus, commercialisés ou utilisés à des fins autres que personnelles par les CLIENTS UTILISATEURS ou non, sans l'accord préalable et écrit du PRESTATAIRE.

2.2 Étendu

Les PRESTATIONS proposées sont accessibles depuis l'Europe pour toute société qui souhaite ouvrir une filiale ou une succursale sur le territoire français. Toutes les prestations proposées sur le SITE INTERNET relèvent exclusivement du droit français.

ARTICLE 3. MODALITES D'ACCES AUX SERVICES

3.1. Inscription

L'accès aux PRESTATIONS est conditionné par la création d'un compte CLIENT.

Tout CLIENT UTILISATEUR s'engage à fournir des informations exactes, sincères et à jour sur sa personne et son état civil. Le CLIENT UTILISATEUR doit procéder ainsi à toute mise à jour de données le concernant afin d'en conserver l'exactitude.

Le CLIENT UTILISATEUR doit fournir une adresse e-mail valide sur laquelle une confirmation de création du compte sera adressée. Une adresse de messagerie électronique ne peut pas être utilisée plusieurs fois pour accéder aux services du SITE INTERNET.

Une seule inscription aux services du site est admise par une personne physique.

Le CLIENT UTILISATEUR se voit attribuer un identifiant lui permettant d'accéder à son espace et aux services pour lesquels il a opté, en complément de la saisie de son mot de passe.

Le CLIENT UTILISATEUR dispose de la faculté de modifier son identifiant et mot de passe depuis son espace personnel. Le mot de passe est personnel et confidentiel, le CLIENT UTILISATEUR s'engage ainsi à ne pas le communiquer à des tiers.

Le CLIENT UTILISATEUR régulièrement inscrit pourra à tout moment demander sa désinscription en se rendant sur la page dédiée dans son espace client.

3.2. Suppression du compte client

Il est porté à la connaissance du CLIENT UTILISATEUR que le PRESTATAIRE se réserve le droit de supprimer le compte personnel de tout CLIENT UTILISATEUR qui contreviendrait aux présentes Conditions générales de vente et de services, notamment si :

- Le CLIENT UTILISATEUR fait une utilisation illicite du SITE INTERNET
- Le CLIENT UTILISATEUR saisit de façon volontaire des informations erronées lors de la création du compte personnel
- Le CLIENT UTILISATEUR n'a pas été actif sur son espace personnel depuis au moins DEUX (2) ans

Si le compte est supprimé suite au non-respect des présentes CGVS, cela ne constitue pas un dommage pour le CLIENT UTILISATEUR. Ce dernier ne pourra pas se prévaloir de dommages-intérêts.

La suppression du compte ne représente pas une renonciation du PRESTATAIRE aux éventuelles poursuites judiciaires à l'égard du CLIENT UTILISATEUR contrevenant.

ARTICLE 4. COMMANDE ET CONFIRMATION DE COMMANDE

Pour réaliser toute PRESTATION, le CLIENT-UTILISATEUR doit réaliser une COMMANDE sur le SITE INTERNET. De ce fait, il accepte l'ensemble des CGVS et de procéder à la création d'un compte personnel.

A l'issue de la COMMANDE, le CLIENT UTILISATEUR recevra sur sa boîte mail une notification pour la confirmation de la COMMANDE, ainsi que pour la validation du paiement. Au titre de même mail, le CLIENT UTILISATEUR recevra un questionnaire à remplir et un formulaire détaillant l'ensemble des documents à fournir au PRESTATAIRE pour l'exécution de la PRESTATION.

Le PRESTATAIRE est tenu d'adresser une facture au CLIENT UTILISATEUR qui sera mise à la disposition de ce dernier sur son espace personnel du SITE INTERNET, ainsi que transmise par mail. Les PARTIES s'engage à conserver l'ensemble de factures à titre de preuve.

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 Obligations du CLIENT UTILISATEUR

Lors de toute COMMANDE passée par le CLIENT UTILISATEUR, ce dernier accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente et de services ainsi que son adhésion.

Après validation et confirmation de la COMMANDE, le CLIENT UTILISATEUR devra dans un délai maximum de QUARANTE-HUIT (48) heures communiquer de manière dématérialisée l'ensemble des documents demandés pour la réalisation de la prestation demandée à l'adresse mail : contact@adopteunjuriste.fr.

Chaque document devra être véridique et certifié conforme, sous peine d'irrespect des obligations incombant au CLIENT UTILISATEUR, ce qui aura pour conséquence la résiliation au tort exclusif de ce dernier. Le CLIENT UTILISATEUR ne pourra pas demander par la suite quelconque remboursement.

5.2 Obligations du PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE fera, après confirmation de la COMMANDE et de la transmission des pièces nécessaires à la réalisation de la PRESTATION, son affaire pour l'accomplissement de celle-ci.

Il procèdera à la rédaction de tout acte jugé nécessaire pour la réalisation de la PRESTATION. Il sera également chargé de communiquer avec les administrations compétentes pour transmettre les documents et connaître l'avancement dans le traitement des dossiers.

Le PRESTATAIRE s'engage, une fois les documents transmis aux administrations compétentes, à tenir informer le CLIENT UTILISATEUR de chaque évolution dans le traitement du dossier.

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable de l'attente d'un retour des administrations ou tout autre service dont il serait dépendant pour la réalisation de la PRESTATION.

Le PRESTATAIRE s'engage, une fois la PRESTATION terminée, à en avertir le CLIENT UTILISATEUR et à transmettre dans un premier temps les documents par voie électronique puis dans un second temps par voie postale les originaux.

ARTICLE 6. PRIX

La grille tarifaire des formules proposées sur le site est fournie au CLIENT UTILISATEUR en toute transparence et se compose d'un forfait d'heures correspondant aux honoraires et d'une provision des débours des coûts administratifs perçus par le PRESTATAIRE. Le CLIENT UTILISATEUR dispose également des options complémentaires à la PRESTATION dont le prix est librement fixé par le PRESTATAIRE.

Toutefois, en fonction du pack choisi, une provision, préalablement établie, sera demandée pour des frais accessoires qui fera l'objet d'un remboursement à la fin de la PRESTATION, en cas de non-utilisation des fonds.

La confirmation de la COMMANDE vaut devis des options choisies par le CLIENT UTILISATEUR.

La grille tarifaire est fixée de façon unilatérale par le PRESTATAIRE qui se réserve le droit de la modifier à tout moment. Les tarifs sont exprimés hors taxes. La taxe sur la valeur ajoutée sera suppléée à la COMMANDE lors du paiement et relèvera du taux en vigueur applicable en France.

Le montant des prestations a un caractère forfaitaire et il ne pourra faire l'objet d'un remboursement en cas d'inutilisation ou utilisation partielle des prestations qui sont incluses dans la formule choisie.

En cas de d'éventuels déplacement dans le cadre de l'exécution d'une PRESTATION, le PRESTATAIRE pourra demander au CLIENT UTILISATEUR des frais supplémentaires. Ces frais seront déterminés en accord avec les PARTIES.

Les frais de justice qui découleront des prestations ne seront pas compris dans les tarifs indiqués sur le SITE INTERNET. Ces frais seront supplémentaires et à la charge du CLIENT UTILISATEUR.

ARTICLE 7. MODALITES DE PAIEMENT – PREUVE DE LA TRANSACTION

Le règlement de chaque COMMANDE se fait par virement, carte bancaire ou prestataire tiers aux choix du PRESTATAIRE. Le CLIENT UTILISATEUR devra, au moment de validation et paiement de la COMMANDE, déterminer le choix du mode de règlement. Selon l'option choisie, le CLIENT UTILISATEUR sera dirigé vers une page internet sécurisée pour entrer ses coordonnées bancaires et finaliser la commande.

Le CLIENT UTILISATEUR garanti au PRESTATAIRE qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser la modalité de paiement choisie et reconnaît que les informations données à cet effet valent preuve de son consentement à la vente comme à l'exigibilité des sommes dues au titre de la COMMANDE.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes accrédités ou en cas de non-paiement, le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la COMMANDE.

Le PRESTATAIRE se réserve également le droit de refuser une COMMANDE émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement une COMMANDE précédente ou avec lequel une PRESTATION est en cours.

La confirmation du paiement se matérialisera par l'envoi d'un mail à titre d'accusé de réception.

Chaque COMMANDE est payable en une seule fois, aucun échelonnement ne pourra être envisagé sur le SITE INTERNET sur la page réservée au paiement.

A la suite de chaque COMMANDE, le PRESTATAIRE pourra se réserver le droit de demander le relevé d'identité bancaire du CLIENT UTILISATEUR pour tout remboursement ultérieur, notamment en cas de trop perçu pour les frais administratifs.

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre en place un système de paiement sécurisé afin de garantir contre toute utilisation frauduleuse du moyen de paiement.

Toutefois, en cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, toute personne peut contester dans les QUINZE (15) jours à partir du règlement de la COMMANDE en respectant la procédure détaillée dans les présentes, afin que le PRESTATAIRE restitue la somme contestée :

Le CLIENT UTILISATEUR s'engage à notifier par lettre recommandée avec accusé de réception le PRESTATAIRE et fournir un justificatif d'opposition au moyen de paiement auprès de l'organisme bancaire et copie du dépôt de la plainte réalisée auprès du Tribunal.

Toute contestation intervenant en dehors du délai imparti ne sera prise en compte et le PRESTATAIRE ne sera pas tenu au remboursement de la somme contestée.

Le PRESTATAIRE s'engage à mettre en place un système de paiement sécurisé afin de garantir contre toute utilisation frauduleuse du moyen de paiement.

ARTICLE 8. DUREE, RESILIATION, SUSPENSION DES PRESTATIONS

La PRESTATION est souscrite pour une durée indéfinie en raison du caractère incertain de certaines demandes ou encore de la dépendance d'ADOPTER UN JURISTE vis-à-vis des administrations compétentes.

Cependant, la PRESTATION sera réalisée dans un délai raisonnable. Ce délai raisonnable est apprécié au regard de la coopération du CLIENT UTILISATEUR, de la complexité de la demande de ce dernier, des délais de réponse et de traitement de tout TIERS à la PRESTATION.

Les obligations du PRESTATAIRE pourront être suspendues en cas d'impossibilité manifeste de les exécuter, comme prévu par l'article 13.3 des présentes.

En cas de suspension qui s'avèrerait définitive, une résolution à l'initiative de l'une des PARTIES pourra être justifiée, si et seulement si, cette dernière en informe préalablement son cocontractant, sous peine d'engager sa responsabilité.

ARTICLE 9. DROIT DE RETRACTATION

Le CLIENT UTILISATEUR, ayant recours aux services d'ADOPTER UN JURISTE dans le cadre de son activité professionnelle, ne peut se prévaloir de la protection offerte par le Code de la Consommation. De ce fait, il ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

ARTICLE 10. CONFIDENTIALITE

Toutes les informations, de quelque nature que ce soit, que l'une des PARTIES a pu recueillir sur l'autre partie, sous quelque forme que ce soit à l'occasion de réunions et d'entretiens, sont confidentielles.

Chaque PARTIE s'engage à ne pas divulguer, ni à communiquer à des tiers, tout ou partie de ces informations confidentielle, mais également à veiller à ce que ces informations ne fassent pas l'objet d'un accès non-autorisé, d'une publication ou d'une diffusion de la part d'une tierce personne.

Chaque PARTIE, en qualité de bénéficiaire, s'engage à ne faire aucun usage des informations confidentielles dans un but autre que celui délimité lors de la réalisation de la PRESTATION.

Les obligations définies par le présent article resteront en vigueur aussi longtemps que les informations confidentielles ne deviennent pas publiques.

ARTICLE 11. DONNEES PERSONNELLES

Le CLIENT UTILISATEUR accepte que ses données personnelles soient collectées pour la bonne exécution de la PRESTATION, ainsi qu'à la facturation.

Les données personnelles seront conservées dans les systèmes informatiques du PRESTATAIRE pour un délai raisonnable dès la fin de la PRESTATION et seront utilisées qu'à des fins de preuves des communications, des commandes et des paiements effectués par le CLIENT UTILISATEUR.

Le PRESTATAIRE et le CLIENT UTILISATEUR s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures et précautions utiles, au regard de la nature de données et des risques, pour préserver la sécurité de données et empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non-autorisés y aient accès notamment par l'intermédiaire d'attaques informatiques, virus informatiques, collectes, oubli des documents confidentiels dans un espace public ou autre que les locaux du PRESTATAIRE ou CLIENT UTILISATEUR, utilisation d'un réseau non-sécurisé.

Si le PRESTATAIRE et/ou le CLIENT UTILISATEUR découvrait une fuite de données malgré les précautions prises, il s'engage :

- À mettre en œuvre toute mesure afin de limiter ou stopper la fuite de données ou les conséquences dommageables qui pourraient en résulter
- À informer dans un délai raisonnable la partie dont les données ont fait l'objet d'une fuite
- À procéder à des négociations quant au montant des indemnités à allouer à la partie victime de fuite de données

En application de la Loi "Informatiques et Libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT UTILISATEUR dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles par notification à l'adresse mail : contact@adopteunjuriste.fr.

ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Présentes CGVS ainsi que le contenu visuel du site, que cela soit les illustrations, visuelles ou sonores, ou le contenu, les documents de tout types proposés lors de la PRESTATION, sont la propriété d'ADOPTÉ UN JURISTE.

De ce fait, toute utilisation, représentation, reproduction, adaptation ou exploitation partielle ou totale des contenus, marques déposées et services proposés par le site, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de l'éditeur, est strictement interdite et serait susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Et ce, à l'exception des éléments expressément désignés comme libres de droits sur le site.

Il est interdit au CLIENT UTILISATEUR de procéder à des modifications de données sur le SITE INTERNET du PRESTATAIRE, sous peine d'engager sa responsabilité.

ARTICLE 13. PROCURATION

Dès la confirmation de la COMMANDE, le CLIENT UTILISATEUR donne pouvoir au PRESTATAIRE de faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et plus généralement tout document nécessaire à la réalisation de la PRESTATION.

Le PRESTATAIRE a la possibilité de déléguer les pouvoirs précités à un TIERS de son choix pour l'exécution de la PRESTATION.

ARTICLE 14. FORCE MAJEURE

Le PRESTATAIRE ne sera pas tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations envers le CLIENT UTILISATEUR si cela est dû à un cas de force majeure, tel que catastrophe naturelle, inondation, incendie, épidémies, tempêtes, tremblements de terre, dysfonctionnement des télécommunications ou tout autre fait ou circonstance irrésistible, imprévisible et indépendante de la volonté du PRESTATAIRE.

Si un événement de force majeure survient, le PRESTATAIRE devra informer le CLIENT UTILISATEUR dans un délai raisonnable de l'impossibilité d'exécution des obligations, ainsi que des mesures prises pour y remédier.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution des obligations est suspendue à moins que le retard ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résilié de plein droit et les PARTIES sont libres de leurs obligations.

ARTICLE 15. DISPONIBILITE ET EXECUTION DES SERVICES

ADOPTE UN JURISTE s'engage à exécuter dans les meilleurs délais toutes prestations commandées par le CLIENT UTILISATEUR. De ce fait, il est impératif que ce dernier fournisse dans les plus brefs délais tous documents indispensables à la réalisation complète de la PRESTATION.

Dès validation de la COMMANDE, le CLIENT UTILISATEUR reçoit une liste de demande d'information et documents indispensables à la réalisation de la PRESTATION.

L'exécution des prestations pourra se trouver suspendue ou reportée de quelques jours en raison des périodes de fermeture du cabinet pour la période estivale en août et pour les fêtes de fin d'année. De plus, l'exécution des prestations se retrouvera également suspendue en raison des fermetures des administrations compétentes.

Toutefois, du fait de la nature d'internet et des mises à jour du SITE, les prestations pourront être momentanément interrompues. De plus, l'accès au site peut occasionnellement être suspendu ou limité pour permettre des réparations, la maintenance, ou ajouter une nouvelle fonctionnalité ou un nouveau service. ADOPTE UN JURISTE s'efforcera de limiter la fréquence et la durée de ces suspensions ou limitations.

ARTICLE 16. MODALITES DE REALISATION DE LA PRESTATION

Les prestations juridiques, selon la formule choisie, ne seront mises en œuvre qu'après la confirmation du paiement par l'organisme bancaire du PRESTATAIRE.

Les prestations juridiques seront assurées par téléphone, email ou par des rendez-vous en présentiel si les circonstances le permettent.

Si les prestations juridiques sont exécutées dans le cadre d'un forfait heure, une traçabilité des horaires sera assurée par le PRESTATAIRE et le CLIENT peut avoir accès à ces données sur simple demande.

ARTICLE 17. RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE ET GARANTIE

Le PRESTATAIRE garantit le CLIENT UTILISATEUR contre tout défaut de conformité ou de tout vice caché des services fournis à l'exclusion de toute négligence ou faute du CLIENT UTILISATEUR.

L'entière responsabilité du PRESTATAIRE et celle de ses collaborateurs, ou mandataires, relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution de la PRESTATION, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre de la PRESTATION.

La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée par le CLIENT UTILISATEUR et est strictement limitée aux préjudices directs. Le PRESTATAIRE, ses collaborateurs ou mandataires, seront exonérés de toute responsabilité pour tout dommage qui ne rentre pas dans le cadre de la PRESTATION.

ARTICLE 18. MODIFICATION, NULLITE PARTIELLE, NOTIFICATION

Les CGVS ne peuvent être modifiées que de manière unilatérale par le seul PRESTATAIRE. Toute modification sera notifiée au CLIENT UTILISATEUR dans les conditions exposées au présent article.

Si l'une quelconque des stipulations des CGVS était nulle ou inapplicable, en partie ou en totalité, les autres stipulations de la Présente continueraient à s'appliquer. Le défaut du PRESTATAIRE de parvenir au remplacement des stipulations nulles ou inapplicables n'affectera ni la validité des dispositions restantes, ni la partie valide d'une stipulation en partie invalide qui prendra effet dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi.

Toutes notifications entre les PARTIES seront faites par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de la partie destinataire fournie dans les conditions exposées dans le CGVS, tout délai courant du jour de la première présentation de ladite lettre, les indications des postes faisant fois ou en cas d'interruption du service postal, de la réception de ladite lettre par tout moyen utile, tout délai courant du jour de réception de ladite lettre. Les PARTIES s'engagent à communiquer sans délai leurs nouvelles adresses en vue de l'exécution des présentes.

ARTICLE 19. LOI APPLICABLE, ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services, mais aussi l'intégralité des prestations offertes par le PRESTATAIRE sont soumises au droit français. En cas de traduction, seul le texte français fait foi et peut être opposé aux PARTIES.

ARTICLE 20. LITIGE-MEDIATION

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la PRESTATION, les PARTIES conviennent de se réunir dans les QUINZE (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des PARTIES.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la PRESTATION, les PARTIES s'engagent à recourir à un mode de résolution amiable des litiges avant toute action judiciaire sous peine d'irrecevabilité dudit litige.

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la Consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le CLIENT UTILISATEUR, sous réserve de l'article L.152-2 du Code de la Consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de :

SAS MEDIATION SOLUTION

222 Chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois

Site internet : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

ARTICLE 21. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Pour une question logistique et de preuve, les Parties acceptent le recours à la signature électronique de tout document nécessaire à la réalisation de la PRESTATION. À cet effet, le PRESTATAIRE signera tout acte via le service DocuSign sise 1 Cumberland Place Fenian Street, Floors 3 & 4, Dublin 2, Republic of Ireland.

Toutefois, le PRESTATAIRE se réserve le droit de changer à tout moment le fournisseur qui assure le service de la signature électronique.

Cette signature électronique se substituera intégralement à la signature manuscrite de l'une ou l'autre des Parties, sans contestation possible, tout en donnant date certaine à celui-ci.

Une signature manuscrite ne pourra être demandée dans le seul et unique cas de refus par l'administration compétente.

